
CONSEIL SYNDICAL du 18 octobre 2021

Rapport n° 20211018 - 15

Objet : Acceptation des résultats du budget annexe de l'assainissement de la commune de Poucharramet. Transfert total de résultats

Mesdames, Messieurs,

Le présent rapport a pour objet de soumettre au Conseil Syndical l'acceptation des résultats du budget annexe de l'Assainissement de la commune de Poucharramet au profit du SMEA31.

Cette collectivité a transféré la compétence totale Assainissement le 01/01/2021.

Dans le cadre de ce transfert, cette collectivité a effectué le bilan de clôture de son budget annexe et en a repris les résultats au sein de son budget principal, et a délibéré sur le transfert de son résultat d'exploitation et d'investissement selon les dates et les montants présentés sous forme de tableau :

Collectivité	Date de délibération	Exploitation	Investissement	Total
Poucharramet	15/06/2021	+ 8 729,60 €	+ 94 916,15 €	+ 103 645,75 €

Il est à noter que cette collectivité transfère la totalité de ses résultats au SMEA31.

La mise en œuvre de ces propositions nécessite :

- d'accepter le principe du transfert de la totalité de ce résultat ;
- d'approuver ce transfert pour les montants indiqués dans le tableau ci-dessus dans la section d'exploitation pour un montant total de + 8 729,60 € (résultat excédentaire) et pour la section d'investissement pour un montant total de + 94 916,15 € (résultat excédentaire).

Il appartient au Conseil Syndical de bien vouloir en délibérer.



Sébastien VINCINI
Président du Syndicat Mixte
de l'Eau et de l'Assainissement
de Haute-Garonne